

Décision n°2023-30

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n° 23A004 : Mission de diagnostic portant sur la gestion des Produits, Equipements, Matériaux et des Déchets (PEMD) dans le cadre de l'opération de démolition partielle, reconstruction et rénovation des gymnases du parc sportif

Attribution du marché

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2020-07-07 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU l'avis d'appel public à concurrence publié le 10 janvier 2023 sur le Profil acheteur www.marchespublics.grandlyon.com et le 11 janvier 2023 sur marcheonline.com, fixant la date limite de remise des offres au 10 février 2023,

CONSIDÉRANT que la procédure de consultation vise à confier une mission de diagnostic portant sur la gestion des Produits, Equipements, Matériaux et des Déchets (PEMD) dans le cadre de l'opération de démolition partielle, reconstruction et rénovation des gymnases du parc sportif,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de la période de consultation 21 offres ont été reçues,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché à la société BUREAU VERITAS SOLUTIONS située 333 avenue Georges Clémenceau à Nanterre (92000).

ARTICLE 2 : Le montant de la mission s'élève à 7 000,00 €HT soit 8 400 € TTC.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 16 mars 2023

Michel RANTONNET,
Maire de FRANCHEVILLE



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20230313-Dec2023-30-AR
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023